

Saint Quentin en Yvelines, le 30 12 2019

Edito

Lettre du CODESQY n°30 – Octobre Novembre Décembre 2019

2019 aura été une belle année pour le CODESQY 5.

Après la transmission des contributions sur « la mobilité » et sur le « plan de prévention du bruit », la présentation des résultats de l'enquête sur la « jeunesse à SQY » a été brillamment clôturée par des rencontres ELUS/CODESQY riches et animées.

Dans le même temps l'avenir des conseils de développement était chahuté. Un lobbying efficace de tout le réseau parfaitement animé et managé par la Coordination Nationale a permis de convaincre nos parlementaires de l'utilité de nos organisations.

Le CODESQY 5 terminera donc ses travaux avec l'approche des élections municipales de Mars prochain, mais il y aura un CODESQY 6...

En attendant je vous souhaite une excellente fin d'année et de belles fêtes !!

Yves FOUCHET



Prenons date :

... toujours dans la salle du Conseil Communautaire sauf précision

Conseil Communautaire à 19h30

- Jeudi 05 mars 2020

Assemblée Plénière à 19h00

- Jeudi 27 février 2020

Rappel : ce sont les dates prévues à ce jour...sous réserve de modification.

I. Ces mois-ci, la vie des groupes :

✓ Commissions Environnement et Aménagement Urbanisme

Le Club Climat Energie de SQY a organisé sa conférence annuelle sur le thème « L'autoconsommation et le « consom'acteur » pour une meilleure transition énergétique ». Elle

a eu lieu le mardi 26 novembre après-midi à Challenger, siège de Bouygues Construction à Guyancourt et a été introduite par Jean-Pierre PLUYAUD (Président du CCE SQY) et Jean-Michel Fourgous (Président de SQY). Eric DELEHAYE (Directeur Régional Bouygues Energie et Services), qui au nom de Bouygues accueillait la conférence dans ses murs, a présenté comment Challenger est devenu depuis 2014 un bâtiment à énergie positive appliquant

l'auto consommation, et n'émettant dorénavant plus de CO2.

- Une première table ronde a traité du thème « L'autoconsommation : une nouvelle opportunité ? ».
- Puis une Présentation de Nice SMART VALLEY a été projetée et commentée par Thibaut Wagner (Enedis).
- Enfin une deuxième table ronde a eu pour thème « Du consommateur vers le consom'acteur ». Il a notamment été fait état de l'arrêté du 2 novembre 2019 qui a élargi les critères de proximité géographique de l'autoconsommation collective, devenant ainsi « autoconsommation collective étendue » (i.e. proximité de deux kilomètres entre les installations les plus éloignées, et puissance maximale de 3MW).

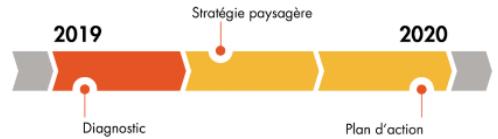


Le Plan Paysage:

Comme indiqué sur le site [Paysage.sqy.fr](http://paysage.sqy.fr) le planning d'élaboration du plan Paysage a été revu, et la phase de validation a été reportée à la période d'après les élections municipales, en **2020**.

A cette occasion rappelons les objectifs de ce plan, tels qu'énoncés par l'agglomération (<https://paysage.sqy.fr/le-plan-paysage/>) :

- Donner une certaine **cohérence** dans les documents de planification du territoire (**PLD/PCAET/PLU/...**)
- Identifier les paysages et analyser leurs **caractéristiques** ainsi que les dynamiques et les pressions qui les modifient
- Formuler des **objectifs de qualité paysagère**
- Réaliser un **plan d'actions** servant d'outils dans les différentes études sectorielles plus particulièrement dans son **futur PLUi** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) à **12 communes** et dans les futurs projets **d'infrastructures olympiques, d'espaces publics / privés ou de mobilité**



Le diagnostic de ce plan, élaboré par une équipe projet de l'agglomération avec l'aide d'une agence de paysage et d'urbanisme, a été émis en septembre et les principaux extraits sont accessibles en ligne sur ce même site (paysage.sqy.fr).

Un concours photo nommé « **photo2SQY** » a eu lieu cet automne. Ce concours, gratuit et ouvert à tous, a incité les habitants et usagers à capturer les paysages du quotidien, et à rechercher, découvrir ou mettre en valeur les différents paysages de l'agglomération. Ces photos contribuent à alimenter le Plan Paysage de Saint-Quentin-en-Yvelines, ainsi que l'observatoire des Paysages que souhaite mettre en place SQY.

Un Comité technique a eu lieu le 5 décembre, auquel le Codesqy a participé. L'agenda de ce troisième COTECH Plan Paysage était la présentation des objectifs de qualité paysagère (OQP), suivi de questions réponses et d'échange, et d'un vote en vue de la sélection des meilleures photos du concours.

Réaménagement du Carrefour de la Malmedonne. Phase de Concertation Publique.

Deux membres du Codesqy ont participé à la réunion de clôture de la concertation publique organisée par la Direction des routes Ile de France (DIRIF) le 12 décembre 2019 à Maurepas, concernant le réaménagement du carrefour de la Malmedonne.



Ce carrefour est situé à l'intersection des 3 communes de Coignières, Maurepas et La Verrière.

Les objectifs du projet sont de renforcer les liaisons entre les secteurs situés au nord et au sud de la RN10 en rétablissant la continuité de la D13 et de la RD13, et d'améliorer les échanges entre la voirie nationale et les voiries locales.

Ce projet nécessite la création d'un pont au-dessus de la N10 et le dénivellation partiel de la RN10. Les travaux de cette opération pourront s'étendre de 2024 à 2026 (durée conditionnée par l'obtention d'une déclaration d'utilité publique), pour un coût estimé à 20 M€.

Les partenaires financiers sont actuellement l'État, le département des Yvelines et l'agglomération de SQY.

Selon la recommandation de la charte de la concertation de 1996, l'état a fait appel, durant cette phase de concertation publique à un garant afin de veiller à la bonne information et à la bonne participation des publics. Le garant mobilisé a été sélectionné parmi la liste nationale établie par la Commission nationale du débat public (CNDP).

Les éléments du dossier de cette concertation publique et les comptes rendus de réunion sont disponibles sur le site Internet de la DIRIF : www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

PLUi : Clôture de l'enquête publique.



L'enquête publique sur la révision allégée du PLUi a été clôturée le 16 novembre. Un membre du Codesqy a rencontré le commissaire enquêteur. Les points abordés ont été les jardins familiaux du secteur des 4 Arbres, le classement en tant que résidence « remarquable » d'une copropriété à Voisins, la prise en compte des règles d'urbanisme du PLUi face aux règles contenues dans les cahiers des charges des lotissements (copropriétés).

Projet d'aménagement de l'écoquartier de la Remise à Voisins :

Présentation de l'avant-projet le 14 novembre.

Le lundi 2 décembre, à 20 h en mairie de Voisins-le-Bretonneux, Saint-Quentin-en-Yvelines et la commune, « avec le groupement de promoteurs retenus pour la réalisation des logements », a organisé une réunion publique « pour présenter le projet de la Remise aux habitants et aux riverains ». Sur dix hectares, un nouveau quartier va sortir de terre. Il comprendra environ 500 logements, ainsi que notamment le futur centre paroissial, un nouveau pôle glisse, un parc paysager, des jardins partagés et des commerces.

De cette présentation et de la séance de questions réponses qui ont suivi la présentation, on a pu noter :



- Le choix d'avoir des immeubles avec des toits en pente par opposition aux immeubles avec toit en terrasse;
- La place et l'intérêt accordés à la rigole traversant l'ensemble ;
- Un nombre de places de parking conforme aux exigences minimales légales, mais jugé insuffisant par certains. (Ce nombre serait compensé par une gestion dynamique des places de parking);
- Des logements de formes homogènes sans distinction

sociale extérieure dans leur architecture, et donnant lieu à plusieurs modes d'habitation, logements sociaux, logements privés, et logements pour habitat collectif.

Le calendrier prévisionnel des travaux prévoit un commencement des travaux en 2020 et une livraison en 2023. *Et pour les curieux : <https://www.voisins78.fr/territoire/la-remise.html>*

II. Ce mois-ci, nous avons participé

✓ Conférence « La nouvelle dimension du transport par câble » du 24 sept à Paris organisée par la revue VRT (Ville Rail Transport) sur les thèmes suivants :



- En ville les rues sont aujourd'hui saturées par de nombreux modes de transport. Que peut apporter le câble ? Quelles sont les conditions de son implantation en matière de politique urbaine, de politique citoyenne ?
- Dans des espaces condensés comme les villes, comment le câble peut-il s'intégrer ? Quelles sont les solutions apportées par les industriels du secteur ?



De nouveaux concepts sont à l'étude par plusieurs sociétés spécialisées dans ce domaine.

✓ **EnerCitY78** est une association créée en 2015 qui a pour but d'aider à la création de sociétés coopératives de projets citoyens de production d'énergies renouvelables. L'idée est de développer l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de bâtiments prêtés (publics le plus souvent ou privés), et ainsi favoriser la réappropriation collective des ressources énergétiques. Le lancement de chaque nouvelle coopérative se fait par une souscription de parts ouverte à tout citoyen local ou non. La coopérative une fois créée vend son électricité à un fournisseur d'électricité comme ENERCOOP ou autre, et les citoyens détenteurs de part, ont ainsi un placement citoyen contribuant activement aux objectifs de réduction de gaz à effet de serre de la France et œuvrant pour la production d'énergie renouvelable et partagée.



A la suite d'une étude faite à La Verrière, deux toits ont été privilégiés à l'Espace Aimé Césaire et au gymnase de la Fraternité, mais l'installation sur les toits des particuliers est aussi envisageable. La commune de Magny-les-Hameaux annonce sa volonté de rejoindre le projet permettant la réalisation d'études de faisabilité sur certains bâtiments communaux.

La Région Ile de France soutient ce projet..... *Et pour les curieux : <https://www.enercity78.fr/>*

✓ **3^{ème} Salon de la Rénovation, du 17 novembre à Chevreuse**, à la Maison des associations Claude Génot :

Ce salon fut tout aussi riche que les deux premiers en présentations et animations. Il a été l'occasion de découvrir des professionnels de la rénovation, les activités et initiatives des associations, du PNR et de SQY en termes d'actions d'accompagnement et d'incitation à des économies d'énergie et d'utilisation d'énergie renouvelable.

Rappelons que l'ALEC SQY a pour mission de fournir des conseils :

- des conseils neutres et gratuits par les services publics et associations spécialistes de la rénovation énergétique et de l'architecture,
- des conseils plus approfondis par les professionnels du Conseil en rénovation énergétique (bureaux d'étude, de conception, spécialistes de la maîtrise d'œuvre...),
- des réponses plus pratiques et techniques par les artisans du Bâtiment, adhérents de la plateforme RePerE Habitat.

Nous avons particulièrement retenu la conférence donnée par le PNR et Enercity78 sur le thème « Et si vous passiez au solaire ? » qui comprenait les thèmes suivants :

- Présentation d'un cadastre solaire pour calculer le potentiel solaire de son toit,
- Comment bien intégrer son installation ?
- Participer à un projet citoyen ?

Et pour les curieux :

[Lien vers le cadastre solaire du PNR, et](#)
[Comment estimez le potentiel solaire de votre habitation](#)



CADASTRE SOLAIRE : ESTIMEZ LE POTENTIEL SOLAIRE DE VOTRE TOITURE

 A screenshot of a web-based solar zoning map for the 'Parc Haute Vallée de Chevreuse'. The map shows a satellite view of a residential area with buildings and green spaces. A blue dot on the map indicates the location of a property at '22 bis Rue des Molières 78690 Les Essarts'. A callout box provides information: '238 m² de surface optimale pour l'installation de panneaux solaires', 'Jusqu'à 33 000 € de gains en bénéficiant du tarif d'achat, sur 20 ans', 'PRODUCTION 36 000 kWh/an', 'PUISSE 36 kWc', 'CO2 ÉCONOMISÉ 3,2 tonnes/an', and a button 'VOIR PLUS DE DÉTAILS'. The top of the page includes a navigation bar with links to 'Contact', 'Offres d'emplois et de stages', 'Marchés publics', 'Annuaire', 'Tous nos docs', social media icons, and a search bar. There are also links for 'DESTINATION PARC', 'UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI', and 'LE PARC, AIRE PROTÉGÉE'.

III. A suivre...

✓ **Projet de loi "Engagement et Proximité" : les Conseils de développement vont pouvoir se maintenir**

La "Lettre" de septembre vous informait sur les risques que le projet de loi "Engagement dans la vie locale et Proximité de l'action publique" adopté par le conseil des ministres en juillet dernier, faisait peser sur les Conseils de développement.



Après la décision du Sénat de supprimer le cadre légal des Conseils de développement dans la loi, la Coordination nationale des Conseils de développement (CNCD) a orchestré une opération intensive de plaidoyers menés par les Conseils de développement de toute la France auprès des députés de leur circonscription. Elle a sollicité et obtenu des auditions auprès, notamment, des rapporteurs de la commission des lois et de la délégation aux collectivités territoriales de l'Assemblée Nationale pour faire mieux connaître nos instances de participation et proposer des amendements de raison. De nombreux élus dans les régions sont venus appuyer ces arguments par courrier auprès du ministre et par des questions au gouvernement.

La grande majorité des députés ont été convaincus du bien-fondé de maintenir l'obligation de créer des conseils de développement dans les intercommunalités d'une certaine taille, et l'Assemblée Nationale a adopté un amendement maintenant les Conseils de développement obligatoires dans les agglomérations de plus de 50000 habitants, et optionnels en dessous de ce seuil.

C'est cette version qui a finalement été retenue par la Commission Mixte Paritaire le 11 décembre.



La Coordination nationale des Conseils de développement va maintenant s'attacher à déployer un dispositif d'accompagnement des intercommunalités pour faciliter la création ou le renouvellement des Conseils de développement, en tirant parti de l'expérience accumulée depuis 20 ans par ces conseils là où ils existent.

Rappel pour les curieux : <http://www.conseils-de-developpement.fr/>

✓ **Les Conseils de Quartier sous toutes leurs formes...**conseils citoyens, comités de quartiers, leur organisation, leur fonctionnement... comment sont-ils connus, perçus dans leurs quartiers? Dans la suite de l'APD de juin, le CODESQY souhaite identifier les différentes formes de démocratie participative du territoire. Pour commencer :

- **LA VERRIERE** : Conseil de Ville et de Voisinage. Ce conseil créé et géré par la Municipalité est un lieu d'échanges, de débats et d'intervention citoyenne. En ce moment, il effectue un travail de réflexion sur tous les sujets concernant la rénovation du quartier du Bois de l'Etang. Avec tous les partenaires (habitants, communauté d'Agglo, bailleur, ANRU...), il examine actuellement différents scénarii.
- **VOISINS** : 3 Conseils de Quartier sur la base du volontariat et engagés par une charte.
- **MONTIGNY** : 8 Conseils de Quartier élus par les résidents et présidés par des élus de la municipalité
- **TRAPPES** : des comités de quartier et un conseil des anciens.
-





Le site a changé, retrouvez nous sur <https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/fr/les-instances-communautaires>
Et aussi sur Facebook : « **CODESQY, Conseil de Développement de Saint-Quentin-en-Yvelines** »

Directeur de la Publication : [Yves FOUCHE](#), Président
Equipe de la Rédaction :
H BERTAULD, V BOUSSIER, [M CHOSEROT](#), JP GUILLOUET, S LUNEAU, R STROMPF
[Patricia MALIVET](#) – Chargée de Gestion (01 39 44 82 07)

